

*Les crédits*

Le député croit-il qu'un Québec séparé devrait s'attendre aussi à partager le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications?

[Français]

**M. Dubé:** Monsieur le Président, d'une attitude plus calme que son prédécesseur, il reste que le député laisse entendre quand même que, il parle de séparatisme comme si nous étions des méchants, des gens qui veulent un mauvais sort à nos collègues d'en face, alors que nous voulons continuer d'être de bons voisins et des amis le plus possible.

Quant à la question, vous comprenez, ici, je suis à la Chambre des communes, je représente l'opposition officielle. Je pense que sa question, en quelque sorte, je veux bien peut-être servir de messenger, d'interprète et la relancer, mais je pense qu'elle appartiendrait à un gouvernement du Parti québécois qui serait élu et qui gagnerait son référendum. Donc, elle est un peu prématurée ou encore dans le cadre de la campagne référendaire, elle pourrait être posée. Vous comprenez que, moi, dans l'opposition, je n'ai pas de mandat précis pour parler au nom du gouvernement du Québec. Ce serait le genre de service qu'on pourrait maintenir.

Je prends bien note de sa question, je le remercie de son intérêt, mais pour l'instant c'est tout ce que je peux faire. J'étais plus habitué comme député de l'opposition à poser des questions que de donner des réponses.

• (1740)

**M. Gagnon:** Monsieur le Président, je veux faire remarquer au député qu'il ne représente pas la totalité des Québécois, et nous non plus d'ailleurs, j'en conviens.

Sauf qu'on doit quand même tenir compte des engagements de notre gouvernement, enfin, de ce sous-comité, de regarder, d'étudier cette question en profondeur. Je crois que la question d'aujourd'hui était quand même de voir si nous avions besoin d'une commission parlementaire. Je vais quand même faire remarquer au député qu'il y a un représentant du Bloc québécois, ainsi qu'un représentant du Parti réformiste et c'est vrai, quelques membres de mon parti qui siègent à ce sous-comité. Nous avons l'intention de faire la lumière sur ces allégations qui ont été portées contre le Service du renseignement de sécurité.

Je dois quand même assurer le député qu'une fois que le rapport sera soumis, soit par le sous-comité ou encore par le CSARS, il aura sûrement l'occasion de le regarder et de passer un jugement sûrement très éclairé sur ces rapports qui seront soumis à ce Parlement.

**M. Dubé:** Monsieur le Président, je vais donner une réponse très courte, comme vous le souhaitez. Ce sur quoi s'appuie l'opposition est justement l'absence de réponses précises et l'absence de réponses tout court, dans certains cas, qu'a dû encaisser notre député de Berthier—Montcalm qui était notre représentant à ce comité.

Si, au cours de l'été, ce député, à titre de représentant officiel, avait pu obtenir les réponses qu'il souhaitait, il est évident que

cette motion aurait pu être différente. Si le gouvernement veut modifier son attitude et aller en profondeur avec ce qu'il faut, et nous, avec ce qu'il faut, dans un tel cas, nous prétendons qu'il ne peut le faire qu'avec une commission royale d'enquête. C'est notre prétention, monsieur le Président.

[Traduction]

**Mme Paddy Torsney (Burlington):** Monsieur le Président, étant donné le peu de temps dont je dispose, je commencerai peut-être par ma conclusion pour ensuite revenir au début de mon exposé.

J'estime que la motion du député est imparfaite et qu'elle présume de la véracité des allégations qui ont été récemment rapportées dans les médias. Ces allégations ne reposent sur absolument aucun fait et elles n'ont pas été vérifiées selon le mécanisme de reddition de comptes déjà prévu dans la loi régissant actuellement le SCRS. La motion est prématurée, sinon inopportune pour le moment.

Les responsables du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ont comparu devant le sous-comité de la Chambre et se sont engagés à effectuer un examen très approfondi et exhaustif de la question, et je ne m'attends à rien de moins. La Chambre devrait respecter cet engagement et attendre l'issue du processus d'examen avant de sauter aux conclusions à ce sujet.

Un des principes fondamentaux de tout système démocratique devrait être la présomption d'innocence. Des allégations non fondées qui portent des gens à sauter à des conclusions immédiates de culpabilité battent en brèche ce principe fondamental. Qu'il s'agisse d'une institution ou d'un individu, nous avons tous le devoir de veiller à ce qu'on respecte l'application régulière de la loi et à ce qu'on se base uniquement sur des faits pour parvenir à une conclusion.

On ne nous a pas fait connaître les faits jusqu'à présent, et on ne nous a pas permis de suivre le processus régulier. Le sensationnalisme et les insinuations, que l'on pratique beaucoup à la Chambre, n'ont pas leur place quand on discute de questions de sécurité nationale.

La Loi sur le SCRS fournit au Parlement et à tous les Canadiens un processus à suivre et la possibilité de parvenir à des conclusions basées sur des faits. Malheureusement, nous sommes témoins depuis quelques semaines d'une frénésie d'allégations non fondées et d'accusations qui a miné, comme de nombreux députés l'ont fait remarquer, la confiance du public dans une importante institution chargée de grandes responsabilités pour assurer la sécurité publique de tous les Canadiens.

Les députés, les médias et tous les Canadiens doivent permettre aux systèmes efficaces que nous avons de suivre leur cours. Notre sécurité nationale dépend en dernière analyse de la confiance du public dans les gens et les institutions chargés de l'assurer.

Le SCRS, dans le cadre de ce système, dépend implicitement de la coopération du public pour remplir sa mission. Nous avons la responsabilité à la Chambre de veiller à ce que le régime d'examen énoncé dans la Loi sur le SCRS soit appliqué et qu'il